

20230126 InfoMigrants

<http://www.infomigrants.net/fr/post/46405/les-demandes-d'asile-en-france-proches-de-leur-record-en-2022>

Actualités



© Julien de Rosa, AFP | Un demandeur d'asile lors de l'évacuation d'un camp de migrants par les forces de police à Pantin, dans la banlieue nord-est de Paris, le 11 mai 2022

Les demandes d'asile en France proches de leur record en 2022

Par [FRANCE 24](#) Publié le : 26/01/2023

Les chiffres provisoires de l'immigration en France en 2022, communiqués jeudi par le ministère de l'Intérieur, sont marqués par une hausse des régularisations, une hausse des expulsions et une explosion des demandes d'asile.

Les [demandes d'asile](#) en France ont approché leur record en 2022, année également marquée par une hausse des régularisations et des expulsions, selon des données provisoires, publiées jeudi 26 janvier, par le ministère de l'Intérieur, à l'approche de la présentation en conseil des ministres du projet de loi immigration.

Plus de 137 000 premières demandes d'asile ont été enregistrées dans les guichets uniques dédiés (Guda) en 2022, un nombre en hausse de 31,3 % par rapport à 2021 et proche du niveau de 2019 (138 420). Tous cas de figure compris (réexamens, mineurs, procédures Dublin...), elles dépassent même le record d'avant-pandémie, avec 156 103 demandes en 2022 (151 283 en 2019).

Les principaux pays d'origine des primodemandeurs d'asile sont l'Afghanistan, aux mains des Taliban depuis août 2021 (22 570 demandes en 2022), le Bangladesh, la Turquie, la Géorgie et la République démocratique du Congo.

>> À lire : Journée internationale des migrants : "Si on m'expulse, c'est toute ma vie qu'on fout en l'air"

Fin 2022, selon Beauvau, 65 833 Ukrainiens bénéficiaient de la protection temporaire en France, un chiffre qui ne prend pas en compte les mineurs.

Ce dispositif de "protection temporaire" européen, inédit, a été déclenché après l'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février 2022, et leur donne droit à une prise en charge et un droit au séjour qui ne relève pas du statut de réfugié.

"Un niveau d'immigration inédit en France"

"Si on rajoute les Ukrainiens (aux demandes d'asile), c'est un niveau d'immigration inédit en France", constate auprès de l'AFP le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Didier Leschi.

Les structures d'hébergement d'urgence, saturées, n'ont pas explosé car les déplacés ukrainiens "ne sont pas placés dans le dispositif national d'accueil" traditionnel, rappelle-t-il.

Le ministère de l'Intérieur a recensé 15 396 expulsions d'étrangers en 2022, soit 15 % de plus qu'en 2021, mais un tiers de moins qu'en 2019, année lors de laquelle 23 746 éloignements avaient été enregistrés.

"Conformément à mes instructions, la priorité a été donnée aux étrangers délinquants : 3 615 étrangers délinquants ont été expulsés en 2022, contre 1 834 en 2021, soit deux fois plus", a réagi sur Twitter le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

Nouvelle loi immigration

Les régularisations ont quant à elles augmenté de 8 %, avec 34 029 "admissions exceptionnelles au séjour" en 2022. Cette hausse est "tirée par les motifs économiques salariés", soit les régularisations de travailleurs salariés en situation irrégulière, qui ont augmenté de 29,1 %, a précisé le ministère de l'Intérieur.

Ces chiffres devraient servir de base aux joutes parlementaires entre majorité et oppositions, notamment LR, autour du [projet de loi immigration porté par le gouvernement](#), qui doit être présenté en conseil des ministres le 1^{er} février, selon le ministère de l'Intérieur.

Le texte, qui arrivera en première lecture probablement en mars au Sénat, vise surtout à faciliter les expulsions d'étrangers qui présentent une menace pour l'ordre public, notamment par une réforme "structurelle" de l'asile et du contentieux des étrangers. Il prévoit également de favoriser l'intégration par la langue et par le travail, à travers notamment la création d'un titre de séjour "métiers en tension".

Alors que l'exécutif aura besoin des voix de députés d'opposition pour faire passer ce projet de loi, le nouveau patron du parti Les Républicains, Éric Ciotti, a déjà affirmé qu'il voterait "contre ce texte" qu'il qualifie de "leurre" et de "fruit d'un mauvais compromis".

Avec AFP

Texte initialement publié sur : [France 24](#)